PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV112-1 - NOUVEAU DPE : quelles obligations applicables dès le 1er juillet 2021 ?

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Tous les professionnels de l'immobilier.

Objectifs pédagogiques

- répondre aux obligations de formations continue loi Alur.
- Mettre à jour ses connaissances juridiques et techniques pour une transaction immobilière.
- Maitrise les obligations liées au DPE.
- Améliorer le conseil pour le client.

Pré-requis

Aucun.

Programme

La genèse du DPE. QCM de démarrage avec 10 questions
La valeur et l'objectif du DPE dans les activités immobilière Gestion/Location, Transaction
Les obligations d'informations et de publicité
Les changements avec le nouveau DPE au 1er juillet 2021 ?
Le planning de son évolution et des obligations
La méthode de calcul unifiée pour tous les logements
Le Double-seuils : énergie primaire et émissions de gaz à effet de serre
La lisibilité renforcée,
Les nouvelles annonces publicitaires
Les nouvelles classes énergétiques du DPE 2021
Le DPE devient opposable quelles sanctions, quelles conséquences dans vos obligations de conseils (Loi ELAN 2018)
La fin des logements très énergivores et carbonés souvent appelés "passoires énergétiques"
La validité des anciens DPE ?

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :
- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.